

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironne :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06541

Rapport n°34 - Etude d'opportunité pour la Création d'un 4ème terminus pour le réseau tramway de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Etude d'opportunité pour la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau tramway de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Marie ZEHAFF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n° 5	31/05/2023	Favorable
Bureau	15/06/2023	Favorable
Conseil de Communauté	29/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Pôles d'échanges et voirie » Budget annexe Transports	Montant prévu au BP 2023 : 900 K€ HT Montant financé en 2023 : 400 K€ HT (études)

Résumé :

Dans le cadre d'une étude d'optimisation du réseau TCSP, il a été validé le besoin d'acquérir des rames de tramway supplémentaire pour augmenter la fréquence des actuelles lignes T1 et T2 du réseau GINKO. Cette étude proposait également un second niveau d'optimisation du réseau consistant en la création d'un quatrième terminus pour le réseau du tramway afin de répondre à la fois au besoin de capacité identifié sur l'ouest de Besançon et aux besoins d'attractivité et de capacité des secteurs de la gare Viotte et des quartiers est.

Afin d'étudier la faisabilité de la création d'un potentiel quatrième terminus, il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre.

La présente délibération a donc pour objet la présentation du projet de création d'un quatrième terminus I et de valider le recours à un marché de maîtrise d'œuvre.

I. Contexte

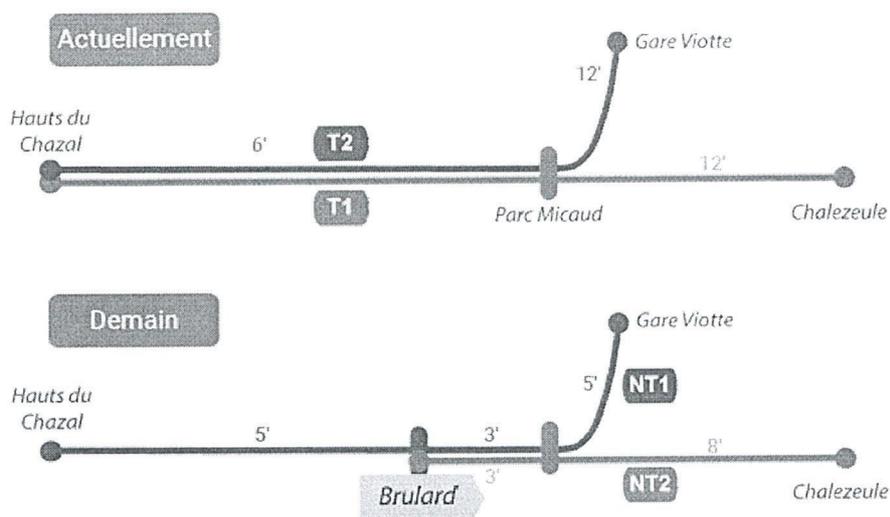
En 2019, une étude d'optimisation du réseau TCSP (Transport en Commun en Site Propre), dont le tramway, a été menée afin d'en étudier le fonctionnement, d'identifier les problèmes existants et de proposer des solutions.

Comme première optimisation, cette étude a identifié le besoin d'acquérir des rames de tramway supplémentaires pour augmenter la fréquence des actuelles lignes T1 et T2 du réseau GINKO. Suite à la décision prise au dernier conseil communautaire, ces nouvelles rames, plus longues et fournies par ALSTOM, seront mises en service sur le réseau en 2025. Elles permettront le passage d'une fréquence de 12 minutes (6 minutes sur le tronçon commun) sur chaque ligne actuelle à 10 minutes (5 minutes sur le tronçon commun).

Cette étude proposait également un second niveau d'optimisation, permettant à la fois de répondre au besoin de capacité identifié sur l'ouest de Besançon (Hauts-de-Chazal/centre-ville) et aux besoins d'attractivité et de capacité des secteurs de la gare Viotte et des quartiers est.

Ainsi, il s'agirait de mieux différencier les lignes T1 et T2 par la création d'un quatrième terminus qui permettrait de largement réduire la longueur du tronçon commun, les deux lignes pouvant ainsi avoir un fonctionnement décorrélé et plus robuste. Le site de Brulard a été identifié pour accueillir potentiellement ce terminus, ce lieu étant idéal à la fois du fait de sa configuration (axe droit sur plusieurs centaines de mètres), sa proximité du centre-ville et son fort potentiel en matière de développement urbain (projet Grette-Brulard-Polygone).

Modification des lignes



Ainsi, une nouvelle ligne T1 « Hauts-du-Chazal/Gare Viotte » pourrait être exploitée dans son intégralité à 5 minutes de fréquence. Les fréquences sur une nouvelle ligne T2 « Brulard-Chalezeule » pourraient être portées à 8 minutes.

Le tronç commun de ces deux lignes serait compris entre la station Brulard et la station Parc Micaud, soit 3,5 Km au lieu de 9 Km actuellement. La fréquence sur le tronç commun, au centre-ville, serait de l'ordre de 3 à 4 minutes contre 6 actuellement.

II. Description du projet

Le projet consisterait à créer un quatrième terminus pour rendre les lignes T1 et T2 plus indépendantes en exploitation et accroître ainsi la capacité de transport des usagers. Le tramway pourrait ainsi circuler sur deux nouvelles lignes avec un tronç commun réduit :

- nouvelle Ligne T1 – Hauts du Chazal à Gare Viotte.
- nouvelle Ligne T2 – Brulard à Chalezeule.

La voie de remisage qui serait réalisée devrait permettre le stockage de deux rames de 34 m de longueur et comprendrait notamment :

- la création d'un cheminement de type quai pour piétons ;
- le système de détection des rames en amont des voies ;
- les aiguilles et leur motorisation ;
- les équipements pour signalisation lumineuse ferroviaire techniquement similaires et compatibles à matériel existant ;
- les locaux techniques pour une éventuelle sous-station ;
- un local terminus pour les conducteurs.

III. Coût de l'étude

L'étude de maîtrise d'œuvre est estimée à 400 000 € HT.

En fonction des résultats de l'étude, des subventions seront recherchées auprès des différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, etc..) avant le potentiel démarrage de la phase travaux.

IV. Calendrier prévisionnel de l'étude

Le calendrier prévisionnel de l'étude se présente comme suit :

- consultation marché de maitrise d'œuvre : article R2172-2 du code de la commande publique : 3^{ème} trimestre 2023.
- déroulement des études : fin 2023 et 2024.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le lancement d'une étude d'opportunité pour la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau du tramway de Grand Besançon Métropole ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de maitrise d'œuvre relatif à la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau tramway du Grand Besançon Métropole.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon